Avis de recrutement par la voie du détachement dans un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé 2024

BAP J – Technicien-ne en gestion administrative
SESSION 2024

Références :

• Arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements par la voie du détachement dans un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

1°. Nombre de postes à pourvoir : *1*

2°. Date prévue du recrutement : *1er septembre 2024*

3°. Contenu du dossier de candidature à établir :

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature comportant :

- dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelles (RAEP)
- copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou copie de l'attestation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- copie du dernier arrêté de titularisation, de nomination ou d'avancement d'échelon ;
- copie des justificatifs des diplômes et formations suivies - le cas échéant ;
- copie des justificatifs des travaux ou des extraits significatifs pour les documents volumineux - le cas échéant.

Maquette du dossier RAEP sur le site de l'UCA :
https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/personnels-administratifs-et-techniques

4°. Modalités d'envoi des dossiers de candidature :
Les candidats doivent transmettre leur **dossier par la voie dématérialisée** en le déposant via le **formulaire en ligne** disponible sur le site de l'UCA.

5°. Date limite d'envoi des candidatures :
La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **30 avril 2024** date de dépôt dématérialisé faisant foi.

6°. Condition de sélection des candidats :
Une commission de sélection d'au moins trois membres désignée par le président de l'université examine le dossier de chaque candidat. La commission évalue l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions dévolues au corps dont les membres ont normalement vocation à occuper les emplois à pourvoir. Elle tient également compte des acquis de l'expérience professionnelle du candidat et de sa motivation.
Après l'examen des dossiers des candidats, la commission établit la liste des candidats sélectionnés pour un entretien. La commission auditionne les candidats sélectionnés au cours d'un entretien d'une durée de quarante-cinq minutes au plus, sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel.
La commission apprécie la motivation, le parcours professionnel et la capacité du candidat à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps dans lequel il a vocation à être détaché puis, le cas échéant, intégré.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement à l'adresse mail suivante **concours.drh@uca.fr**